



Informations communales

Distribution de masques de protection

Une première distribution de masques de protection a eu lieu durant le deuxième semestre de l'année 2020. Etant donné qu'il reste encore un stock de masques de protection, le Conseil a pris la décision d'effectuer une deuxième distribution. Chaque citoyen peut venir retirer dix masques de protection durant les heures d'ouverture du bureau municipal et ce jusqu'à épuisement du stock.

Bons de garde

Les inscriptions sont possibles depuis le 4 janvier dernier. Il est toutefois important que les personnes intéressées fassent leur inscription dans « Kibon » après avoir rempli leur déclaration d'impôts, cela simplifie grandement les démarches d'inscription. Le délai d'inscription sur « Kibon » est fixé au 30 juin 2021. Toutes les informations se trouvent sur la page communale dédiée aux bons de garde (rubrique « news »).

Ouverture du bureau municipal

Durant la semaine blanche, soit du 22 au 26 février 2021, le bureau municipal sera ouvert comme suit :

- mardi : 10h00-11h00 et 15h00-18h00
- jeudi : 10h00-11h00
- vendredi : 10h00-11h00

Le Fuet, le 17 février 2021

Conseil municipal